



CGAAER

CONSEIL GÉNÉRAL
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DES ESPACES RURAUX

Mission n° 15136

Maladies du bois de la vigne

Note d'étape

établi par

Claude MAILLEAU

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

Didier PINÇONNET

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

Robert TESSIER

Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts

Avril 2016

Sommaire

RECOMMANDATIONS	5
ELEMENTS DE SYNTHÈSE.....	6
1. Pour ce qui concerne la recherche et le développement.....	7
1.1. La recherche a déjà produit de nombreux résultats	7
1.2. D'autres résultats de recherche ne sont pas exploitables immédiatement.....	8
1.3. La gouvernance de la recherche en matière viticole est une problématique ancienne	8
2. Pour ce qui concerne la mise en place d'une surveillance efficace du territoire.....	10
3. Pour ce qui concerne la production de plants par la pépinière, en qualité et qualité adaptées aux besoins.....	11
CONCLUSION	12

RECOMMANDATIONS

- R1.** Les avancées et acquis actuels de la recherche doivent donner lieu à **une action de développement organisée, auprès des viticulteurs** 7
- R2.** L'IFV doit assurer ce travail de traduction vers le viticulteur..... 7
- R3.** Le CNIV doit s'assurer que les interprofessions pilotent le transfert vers le viticulteur. 7
- R4.** Mettre tous les acteurs locaux en capacité de réaliser le changement. Ce travail de transfert « de l'éprouvette au cep de vigne » créant du lien entre la recherche et le développement mérite de bénéficier de financement spécifique en 2016. 8
- R5.** Les travaux de recherche doivent être poursuivis dans les axes identifiés par le BIPE afin de renforcer les outils d'aides à la décision pour les viticulteurs. Il nous paraît de plus nécessaire de renforcer le travail en laboratoire sur le génome afin d'identifier des clones/cultivars moins sensibles aux maladies du bois. 8
- R6.** Rééquilibrer les efforts financiers vers la viticulture. 8
- R7.** Construire une feuille de route partagée priorisant des orientations de la recherche. 9
- R8.** Installer une gouvernance de financement de la recherche validée par le MAAF et le CNIV 9
- R9.** Définir et organiser une surveillance des maladies de la vigne..... 10
- R10.** Prévoir un partage des besoins en plants de vigne par bassin, 18 mois à l'avance, adossé sur une nouvelle gestion des vignes-mères. 11

ELEMENTS DE SYNTHESE

La mission a effectué son travail selon le calendrier et la méthodologie définis par la note de cadrage du 15 mars 2016 exposée en réunion au cabinet le 16 mars 2016.

Cette note d'étape a pour objectif de présenter les conclusions et recommandations contenues dans le rapport final. Elles résultent des entretiens réalisés et de l'analyse du travail mené par le CNIV et FAM avec l'appui du cabinet BIPE qui les a conduits à proposer un « Plan national **dépérissement du vignoble** » présenté à l'ensemble des partenaires (Interprofessions, FFPV, Etat, Recherche, IFV, Chambres d'agriculture, ...) le 7 avril dernier.

En premier lieu le travail réalisé par le CNIV et FAM a eu la vertu de mobiliser l'ensemble des interprofessions viticoles qui ont décidé de se regrouper au sein du CNIV pour mener et accompagner financièrement ce programme national.

Cette **démarche inédite** au niveau de la filière viticole et qui peut préfigurer de futures actions nationales pour l'ensemble des vignobles français autour de problématiques communes **mérite d'être saluée et encouragée**.

Les orientations du plan présentées selon 4 ambitions sont cohérentes.

Ces 4 ambitions sont les suivantes (extrait de la présentation du 7 avril) :

- *vers un réseau d'acteurs pour promouvoir la formation et le transfert de bonnes pratiques ;*
- *pour la production des plants en partenariat avec la pépinière viticole ;*
- *vers une coordination des réseaux d'observation du vignoble pour anticiper les crises et identifier les actions correctrices ;*
- *pour une recherche répondant aux attentes des professionnels, dans un partenariat renouvelé avec le monde scientifique.*

L'ensemble des partenaires ont globalement partagé et approuvé la présentation et les actions ciblées.

Ces ambitions font apparaître la multiplicité des causes du dépérissement et la nécessité d'une approche globale des solutions pour lesquelles la contribution de la recherche scientifique ne constitue qu'une composante.

Le plan et ses 4 ambitions appellent de notre part les commentaires et propositions suivants :

1. POUR CE QUI CONCERNE LA RECHERCHE ET LE DEVELOPPEMENT

1.1. La recherche a déjà produit de nombreux résultats

Certains sont d'ores et déjà exploitables, sous réserve de la mobilisation des acteurs du développement pour assurer le porter à connaissances auprès des viticulteurs.

R1. Les avancées et acquis actuels de la recherche doivent donner lieu à **une action de développement organisée, auprès des viticulteurs.**

La mise en œuvre de cette action de développement d'envergure nécessite un travail préalable d'élaboration de fiches techniques destinées à permettre la traduction des connaissances fondamentales en conseils techniques.

L'IFV, en charge à la fois de missions de recherche et d'appui technique sur le terrain, est l'acteur naturel pour orchestrer ce travail d'institut technique auprès de la filière.

R2. L'IFV doit assurer ce travail de traduction vers le viticulteur.

Cette production doit ensuite donner lieu à une communication qui relève de l'activité conseil développement et nécessitant également de l'expérimentation - démonstration ne peut être identique sur l'ensemble des vignobles français :

- son contenu peut varier pour prendre en compte la spécificité des problèmes de dépérissement des différents vignobles ;
- ses modalités de mise en oeuvre doivent également être adaptées à l'organisation existante entre les différents acteurs du développement (interprofessions, chambres d'agriculture, organismes de formation...).

R3. Le CNIV doit s'assurer que les interprofessions pilotent le transfert vers le viticulteur.

Ce transfert de connaissance contribuera effectivement à remettre l'agronomie, les pratiques culturales et le viticulteur au centre du débat tel que suggéré dans le plan. Pour faciliter cette « reconversion » du conseil et afin de mettre tous les acteurs locaux en capacité de réaliser le changement l'appui d'une démarche sociologique serait fort utile.

R4. Mettre tous les acteurs locaux en capacité de réaliser le changement. Ce travail de transfert « de l'éprouvette au cep de vigne » créant du lien entre la recherche et le développement mérite de bénéficier de financement spécifique en 2016.

1.2. D'autres résultats de recherche ne sont pas exploitables immédiatement

Ils ne le seront qu'à moyen-long terme sous réserve d'une acquisition de nouvelles connaissances.

Le travail du BIPE a dégagé plusieurs axes de recherche en complément des pratiques culturales pour lesquels il est nécessaire d'approfondir les connaissances : physiologie de la vigne, relations vigne-agresseurs, connaissance de la biologie du sol...

Pour répondre au problème d'origine multifactorielle des maladies du bois une approche systémique et transversale est nécessaire. Le dispositif d'appel d'offre CASDAR initié en 2009 a largement contribué à renforcer le travail interdisciplinaire au sein des établissements de recherche et entre les différents instituts (IFV, INRA, Universités).Ce type d'approche doit être maintenu.

R5. Les travaux de recherche doivent être poursuivis dans les axes identifiés par le BIPE afin de renforcer les outils d'aides à la décision pour les viticulteurs. Il nous paraît de plus nécessaire de renforcer le travail en laboratoire sur le génome afin d'identifier des clones/cultivars moins sensibles aux maladies du bois.

Des efforts significatifs sont réalisés pour adapter les vins aux besoins des marchés et des consommateurs. Il est dorénavant important de réorienter les investissements intellectuels vers la plante et sa conduite.

R6. Rééquilibrer les efforts financiers vers la viticulture.

1.3. La gouvernance de la recherche en matière viticole est une problématique ancienne

La particularité de la structuration en nombreuses interprofessions ne facilite pas un pilotage national de l'institut technique et des organismes de recherche, qui ont par ailleurs leurs propres organisations et stratégies de recherche.

Mais tout le travail fait depuis un an par les interprofessions a créé des conditions favorables pour améliorer cette gouvernance.

L'ambition 4 du plan prévoit de construire « une recherche répondant aux attentes des professionnels » et souhaite pour cela établir un « **partenariat renouvelé avec le monde scientifique** ».

Pour concrétiser cette ambition et permettre un dialogue décisionnel suffisant entre la profession, le monde de la recherche et l'État, il est indispensable de créer un vrai lieu de concertation et d'échange en amont du dispositif de pilotage des programmes d'actions.

Une rencontre réunissant les décideurs de l'administration, des interprofessions au travers du CNIV, de la FFPV, de l'IFV, de l'INRA, des centres universitaires et d'enseignement supérieur impliqués dans le domaine, de l'APCA est indispensable. Cette rencontre aurait pour objectif :

- d'établir un dispositif de dialogue efficace et pérenne au sein de la filière viticole concernant la problématique recherche-développement ;
- de s'accorder entre les attentes des viticulteurs et pépiniéristes et les capacités de la recherche-développement à y répondre ;
- de co-construire un projet de programme selon un calendrier et des priorités partagés ;

L'organisation de cette rencontre devrait en toute logique revenir à l'IFV. Pour des raisons de manque de reconnaissance par les interprofessions celui-ci n'est pas en capacité de le faire.

Le MAAF devra se charger de cette organisation.

R7. Construire une feuille de route partagée priorisant des orientations de la recherche.

Pour la mise en œuvre de ces orientations, le schéma de pilotage présenté par le CNIV est en soi un progrès vers la démarche proposée par la DGER : utilisation de l'outil des actions thématiques transversales dans le cadre de la lutte contre le dépérissement.

R8. Installer une gouvernance de financement de la recherche validée par le MAAF et le CNIV.

2. POUR CE QUI CONCERNE LA MISE EN PLACE D'UNE SURVEILLANCE EFFICACE DU TERRITOIRE

Un dispositif de surveillance du territoire avait été initié en 2002, piloté par l'administration (DGAL), suite au retrait de l'arsénite de soude afin de pouvoir quantifier les dégâts observés. Après quelques années, sans justification démontrée de l'intérêt de cette surveillance, celui-ci avait été mis en sommeil.

Le colloque de décembre 2011 a été l'occasion pour les professionnels et l'administration de souhaiter la remise en place de cette surveillance. Coordonné par les services régionaux de l'administration (DRAAF/SRAL), ce dispositif a nécessité un travail d'uniformisation des données et de remobilisation des acteurs.

Tous les ans, les résultats obtenus sont compilés et rassemblés pour une présentation essentiellement à destination de la recherche.

En complément, les réseaux de surveillance végétale concourent à l'édition des Bulletins de santé du végétal, éléments destinés à aider le viticulteur dans son information sur les risques pour sa culture et ainsi lui permettre de cibler les moyens de protection à bon escient.

Enfin, d'autres réseaux de surveillance ont été mis en place pour certains organismes nuisibles (flavescente dorée) ou pourraient l'être pour des risques émergents (*Xylella*).

A ce stade, il est nécessaire de mettre en place une réflexion sous l'égide de la DGAL pour redéfinir cette surveillance :

- quels objectifs de la surveillance : maladies du bois – dépérissement (perte de potentiel économique) – maladies de quarantaine (flavescente dorée, *Xylella*...) ?
- quelles possibilités de simplifier, d'améliorer l'efficacité et l'efficience de ces dispositifs de surveillance ?
- quels outils d'observation (protocoles), base de données, système cartographique utiliser ... ?
- quels acteurs impliquer (chercheurs - experts – techniciens – viticulteurs), afin d'adapter les protocoles d'observation ou les formations pour que les objectifs soient atteints, « uniformes » sur le territoire et valorisés par les viticulteurs ?
- quel(s) mécanisme(s) de financement (utilisation de fonds recherche – fonds écophyto – CVO – budgets ministères) ?
- et enfin quelle gouvernance du ou des dispositifs ?

R9. Définir et organiser une surveillance des maladies de la vigne.

A ce stade, si une réforme de l'organisation de la surveillance est en cours (plateforme), toutes ces questions méritent d'être posées par dispositif, afin d'organiser au mieux chacun d'eux et de les coordonner en vue d'une meilleure efficacité et efficience.

C'est d'ailleurs le sens de la demande des professionnels pour une meilleure utilisation et gestion des données, par une création de « réseau de réseaux ».

3. POUR CE QUI CONCERNE LA PRODUCTION DE PLANTS PAR LA PEPINIÈRE, EN QUALITÉ ET QUALITÉ ADAPTÉES AUX BESOINS

Lors des séminaires de restitution du travail BIPE et au cours des entretiens que nous avons menés, en particulier avec les représentants de la FFPV, nous avons pu constater que la pépinière est aussi, comme la viticulture, en demande d'un véritable partenariat. A la différence d'autres fournisseurs, mais à l'instar de la filière semences en agriculture, elle met à disposition du matériel végétal vivant, dont les qualités intrinsèques, génétiques et sanitaires en particulier, sont intimement liées aux contrôles, officiels ou non, à la qualité de production du matériel, à sa traçabilité. Ces éléments ne peuvent souvent être qualifiés mais sont des atouts pour assurer une relation de confiance entre les acteurs.

« La mise à disposition de plants n'est pas une fourniture « classique » pour le viticulteur puisqu'elle l'engage pour de nombreuses années, tant dans la quantité que la qualité à produire » Le choix des plants revêt une grande importance qui va s'accroître encore dans un futur impacté par le changement climatique et l'avènement du biocontrôle.

Il s'agit donc de remettre dans la filière viti-vinicole les pépiniéristes, acteurs incontournables et indispensables au même titre que les négociants.

Afin de mieux adapter la fourniture de plants aux besoins de la viticulture, il est nécessaire que ceux-ci soient quantifiés au mieux par un inventaire des surfaces et qualités de plants à fournir, a minima dans les programmes aidés (restructuration), avec une anticipation d'au moins 18 mois.

D'autre part, cet engagement « contractualisera la fourniture de la qualité et de la quantité voulue dans un schéma de production ». Les viticulteurs n'ayant pas participé à cette définition des besoins « absents » ne pourront prétendre à leurs demandes que dans les excédents de production de la pépinière.

Dans un second temps, il sera nécessaire, au vu de cet inventaire en particulier, de quantifier les besoins en surface, cépages, clones, nécessaires à la production de plants certifiés.

Pour faciliter la mise en place d'un tel dispositif, cette démarche devra se faire entre pépiniéristes et viticulteurs, sur la même unité géographique (bassin-interprofession).

L'organisation « commune » de plantations de vignes-mères doit être raisonnée en terme d'efficacité et de pertinence. La plantation en conséquence des surfaces concernées doit être prise en charge (responsabilité) par les pépiniéristes intéressés, selon des modalités qu'ils auront définies et dont ils partageront les données avec les viticulteurs.

R10. Prévoir un partage des besoins en plants de vigne par bassin, 18 mois à l'avance, adossé sur une nouvelle gestion des vignes-mères.

Enfin, et pour permettre la valorisation de ces investissements, la FFPV serait légitime à piloter une démarche de communication sur la qualité de la certification nationale et sur les engagements de la pépinière en terme de traçabilité.

CONCLUSION

Les maladies du bois et plus globalement le dépérissement du vignoble constituent un problème réel pour la viticulture. Il ne pourra être maîtrisé que par un travail partenarial sur le long terme de l'ensemble des acteurs de la filière. L'exercice mené par les interprofessions sous la coordination du CNIV en lien avec FAM et avec l'appui d'un cabinet d'étude a eu le mérite de mettre en évidence cette nécessité et de créer un contexte favorable pour mener ce travail partenarial selon des ambitions cohérentes et partagées.

Les recommandations formulées engagent à encourager cette démarche et valident les ambitions du Plan national proposé. Elles portent l'attention sur les éléments qui peuvent en faciliter la réussite et en particulier doivent permettre de répondre rapidement aux attentes très fortes et justifiées des viticulteurs.

Si la recherche doit être poursuivie et en partie réorientée dans un cadre pluridisciplinaire, au niveau national mais également européen, le financement doit porter un effort privilégié sur la viticulture et le matériel végétal. La mise en place sans délai d'un transfert des acquis de la recherche et la relance d'une surveillance du territoire constituent les priorités.

Ces deux enjeux pourraient bénéficier d'un financement spécifique en 2016.